



Communiqué de presse

Nantes, le 2 mai 2024

Les écologistes défendent l'avenir de la mer

La consultation publique pour l'élaboration du nouveau Document Stratégique de Façade s'est achevée vendredi dernier le 26 avril. Un débat public indispensable et qui malgré des lacunes a été pour les écologistes l'occasion de rappeler les constats alarmants de dégradation des milieux marins et de la biodiversité à l'échelle mondiale. Une réflexion collective sur les responsabilités et les enjeux s'impose pour maintenir la priorité du bon état écologique de l'océan qui nous nourrit, nous soigne, nous protège et où vivent des milliards d'espèces essentielles à l'écosystème.

Pascale Hameau, conseillère régionale de Saint-Nazaire revient sur cette consultation publique et constate avec regret : « nous avons été la seule force politique mobilisée dans tous les territoires, des Hauts de France, à la Normandie, puis la Bretagne, en passant par les Pays de la Loire et jusqu'à la Nouvelle-Aquitaine, pour aborder la question cruciale du devenir de nos façades maritimes, lors des tables rondes organisées par la CNDP (Commission Nationale du Débat Public). Cette faible participation des élu.es et des partis politiques interroge sur les conditions, le contenu même du débat et la mise en œuvre demain des décisions ».

Elle poursuit : « le document opérationnel et stratégique qui résultera de la consultation est vivement attendu par les acteurs des activités maritimes traditionnelles et émergentes, par les acteurs de la protection de la biodiversité et du climat, mais aussi par toutes celles et ceux dont la vie est liée au bon état écologique de la façade et des océans. »

Lucie Etonno, conseillère régionale de la Vendée s'interroge sur le rôle de l'Etat dans ce débat : « En dévoilant sans concertation la carte des zones propices au développement de l'éolien en mer, l'Etat a cristallisé le débat voire le rendu parfois électrique. Pour les écologistes, si la mer apparaît comme un terrain propice à la massification des ENR, la pérennité des usages et des fonctions écologiques des littoraux et de l'océan doivent aussi faire valoir leurs droits. Nous revendiquons alors que le développement de l'éolien doit s'inscrire dans une stratégie globale de production d'énergies renouvelables. Son développement doit être co-construit avec l'ensemble des acteurs afin qu'il bénéficie aux territoires. La préservation de la biodiversité dans un contexte de conciliation des usages doit quant à elle se traduire par un accompagnement des professionnels du secteur vers des pratiques plus durables afin de permettre la préservation d'un écosystème particulièrement exposé aux conséquences du changement climatique.

Elles concluent : ce débat essentiel s'est révélé lacunaire ; **des thématiques telles que le tourisme et le recul du trait de côte ont été négligées et mériteraient pourtant de l'attention.**

Lien vers le cahier d'acteur des élu-e-s régionaux écologistes : <https://www.debatpublic.fr/sites/default/files/2024-04/CA188-Coordination-des-elu-es-ecologistes-regionaux.pdf>

Contact Presse : Pascale Hameau 06 42 17 36 81